SÉNAT

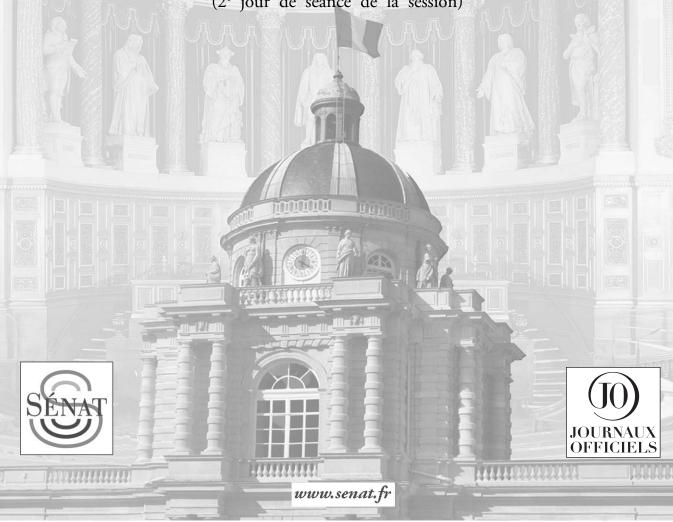
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 7 octobre 2008

(2e jour de séance de la session)



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

 Élection des vice-présidents et des questeurs du Sénat (p. 5225).

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5225)

Scrutin à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 5226)

M. le président.

- Candidatures aux fonctions de secrétaires du Sénat (p. 5226).
- 3. Contestation de l'élection de sénateurs (p. 5226).

Suspension et reprise de la séance (p. 5226)

- 4. Nomination des secrétaires du Sénat (p. 5227).
- 5. Proclamation de la constitution du Bureau définitif (p. 5227).
- 6. Procès-verbaux (p. 5227).
- 7. Composition des commissions (p. 5227).

Suspension et reprise de la séance (p. 5227)

8. Rappel au règlement (p. 5227).

MM. Jean-Pierre Bel, le président.

- 9. Candidatures aux commissions (p. 5228).
- 10. Convocation des commissions (p. 5228).
- 11. Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 5228).
- 12. Retrait d'une question orale avec débat (p. 5228).
- 13. Dépôt de propositions de loi (p. 5228).
- 14. Dépôt de propositions de résolution (p. 5229).
- 15. Textes soumis au Sénat en application de l'article 88-4 de la Constitution $(p.\ 5229).$
- 16. Dépôt d'un rapport rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008 (p. 5229).
- 17. Ordre du jour (p. 5230).
- 18. Nomination des membres des commissions permanentes et de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes (p. 5230).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures dix.)

1

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES QUESTEURS DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour, au troisième tour la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

J'ai été saisi des candidatures suivantes :

Pour les fonctions de vice-président : MM. Bernard Frimat, Jean-Claude Gaudin, Roland du Luart, Mme Monique Papon, M. Roger Romani et Mme Catherine Tasca.

Pour les fonctions de questeur : MM. René Garrec, Jean-Marc Pastor et Philippe Richert.

Il est procédé au tirage au sort de dix scrutateurs titulaires et de quatre scrutateurs suppléants qui opèreront le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

Scrutateurs titulaires: MM. Alain Chatillon, Michel Boutant, Alain Dufaut, Roland Povinelli, Claude Biwer, Mme Maryvonne Blondin, M. André Trillard, Mmes Marie-Hélène Des Esgaulx, Gélita Hoarau, MM. Louis Duvernois et Jackie Pierre.

Scrutateurs suppléants: Mme Anne-Marie Escoffier, MM. Jacky Le Menn, Raymond Couderc et Mme Annie David.

Les sénateurs qui ont reçu une délégation voudront bien venir voter soit à l'appel de leur nom, soit lorsque le nom du délégant sera appelé.

Je rappelle que le délai limite pour la transmission des délégations de vote est expiré depuis neuf heures ce matin.

La liste des délégations de vote régulièrement adressées à la présidence a été remise à Mmes et MM. les secrétaires afin qu'ils puissent procéder au contrôle.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues; seront appelés tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé à un nouvel appel des sénateurs qui n'auront pas répondu au premier appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

M. le président. Je rappelle que les bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la Salle des Conférences.

J'insiste sur le fait qu'ils ne doivent pas comporter plus de six noms pour les vice-présidents et plus de trois noms pour les questeurs, sous peine de nullité de la totalité du bulletin.

Ces bulletins devront être remis sous enveloppe au secrétaire qui tient l'urne.

Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes, pour permettre à nos collègues d'aller retirer les bulletins de vote qui sont à leur disposition dans la Salle des Conférences.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures vingt, est reprise à dix heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Les scrutins pour l'élection des six vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. **le président**. Le premier appel nominal est terminé. Il va être procédé au nouvel appel.

(Le nouvel appel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite Mmes et MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre dans la Salle des Conférences pour procéder au dépouillement des scrutins.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-cinq, est reprise à douze heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des six viceprésidents du Sénat :

| Nombre de votants : | 339 |
|---|-----|
| Bulletins blancs ou nuls: | |
| Nombre de suffrages exprimés : | 335 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés : | |

Ont obtenu:

Mme Catherine Tasca: 278 voix. Mme Monique Papon: 274 voix.

M. Roland du Luart: 257 voix.

M. Jean-Claude Gaudin: 254 voix.

M. Roger Romani : 247 voix.M. Bernard Frimat : 234 voix.

Non candidats, ont obtenu:

M. Guy Fischer: 2 voix.

M. Adrien Gouteyron: 2 voix.

M. Jean-Léonce Dupont: 1 voix.

M. René Garrec: 1 voix.

M. André Lardeux: 1 voix.

Mme Catherine Morin-Desailly: 1 voix.

Mmes Catherine Tasca et Monique Papon, MM. Roland du Luart, Jean-Claude Gaudin, Roger Romani et Bernard Frimat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. (Applaudissements sur l'ensemble des travées.)

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

| Nombre de votants : | 339 |
|---|-----|
| Bulletins blancs ou nuls: | 5 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 334 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés : | 168 |

Ont obtenu:

M. Philippe Richert: 267 voix.

M. Jean-Marc Pastor: 262 voix.

M. René Garrec: 235 voix.

Non candidats, ont obtenu:

M. Dominique Braye: 2 voix.

M. Jean-Claude Carle: 1 voix.

M. Alain Dufaut: 1 voix.

M. Jean-Léonce Dupont : 1 voix.

M. Jean Faure: 1 voix.

M. Ladislas Poniatowski: 1 voix.

M. Roger Romani: 1 voix.

MM. Philippe Richert, Jean-Marc Pastor et René Garrec ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat. (Applaudissements sur l'ensemble des travées.)

Mes chers collègues, je tiens à vous remercier du bon déroulement de cette opération collective qui nous a permis de constituer l'organe de direction du Sénat. C'est un témoignage de la tolérance mutuelle qui est la marque de cette maison et que je suis décidé, avec vous, à maintenir.

Comme je m'y suis engagé, je souhaite accomplir un pas supplémentaire dans la prise en compte de la diversité de notre assemblée. C'est la raison pour laquelle je saisirai le

bureau, une fois celui-ci constitué, d'une proposition de résolution tendant à modifier notre règlement et en demanderai l'inscription à l'ordre du jour.

Cette proposition visera à porter de six à huit le nombre de vice-présidents de notre assemblée, et le nombre de secrétaires de douze à quatorze.

L'augmentation du nombre des secrétaires a pour objectif de permettre à ces derniers d'assister en permanence – j'insiste sur ce mot – le président du Sénat dans la conduite des débats, notamment lors des scrutins. Ces augmentations seront gagées par un redéploiement des moyens et à niveau financier constant. (Très bien! sur les travées de l'UMP.)

Le Sénat pourra délibérer de cette proposition, sur le rapport de la commission des lois. (Applaudissements sur les travées de l'UMP et de l'UC-UDF, ainsi que sur plusieurs travées du RDSE, du groupe socialiste et du groupe CRC.)

2

CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE SECRÉTAIRES DU SÉNAT

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance pour que les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe puissent se réunir afin d'établir la liste des candidats aux fonctions de secrétaires selon la représentation proportionnelle des groupes.

Cette liste sera affichée.

S'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure après l'affichage, cette liste sera ratifiée et nous pourrons proclamer les secrétaires à la reprise de nos travaux, à quinze heures.

3

CONTESTATION DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi de deux requêtes, l'une contestant l'élection le 21 septembre 2008 de M. Philippe Adnot dans le département de l'Aube, et l'autre, l'ensemble des opérations électorales en Polynésie française.

Acte est donné de ces communications.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq, est reprise à quinze heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

4

NOMINATION DES SECRÉTAIRES DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des douze secrétaires du Sénat.

Je rappelle que la liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'une heure, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée et je proclame secrétaires du Sénat : Mmes Monique Cerisier-ben Guiga, Michelle Demessine, Christiane Demontès, MM. Alain Dufaut, Jean-Léonce Dupont, Guy Fischer, François Fortassin, Jean-Noël Guérini, Marc Massion, Philippe Nachbar, Mme Anne-Marie Payet et M. Bernard Saugey.

5

PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU DÉFINITIF

M. le président. Tous les membres du bureau ayant été désignés, je déclare, en application de l'article 4 du règlement, le bureau du Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre et à M. le président de l'Assemblée nationale.

6

PROCÈS-VERBAUX

M. le président. Le bureau du Sénat étant constitué, il est possible de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008, dernier jour de la seconde session extraordinaire de 2007-2008, et de celui de la séance du 1^{er} octobre 2008, date d'ouverture de la présente session.

Il n'y a pas d'observation? ...

Les procès-verbaux sont adoptés.

7

COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président. Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats aux commissions permanentes et à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes devront être remises avant seize heures quarante-cinq au service des commissions.

Ces listes seront affichées à dix-huit heures trente et la nomination pourra intervenir à dix-neuf heures trente.

La séance sera reprise à dix-neuf heures trente.

Il n'y a pas d'observation? ...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze, est reprise à dix-neuf heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

8

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bel, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Bel. Monsieur le président, nous avons eu, depuis plusieurs jours, des échanges républicains, cordiaux, empreints de loyauté et de confiance en l'avenir.

Nous avons vécu, ces derniers mois, deux périodes.

La première a été marquée par la réforme des institutions, dont le Sénat a longuement débattu. Nous avons entendu les engagements et les prises de position, notamment du Président de la République.

La seconde période a été celle du renouvellement du Sénat, qui vous a mené à la présidence. Vous avez exprimé, monsieur le président, votre volonté d'opérer la transparence et de faire en sorte que la démocratie ne soit pas un vain mot dans cette assemblée.

Respecter une opposition, ce n'est pas simplement lui attribuer des faveurs, c'est reconnaître son existence et admettre qu'elle dispose de droits.

J'en viens à la question que je souhaitais poser, à savoir celle des présidences de commissions au sein de notre assemblée.

À plusieurs reprises, le Président de la République s'est engagé à ce qu'une présidence de commission permanente soit assurée par l'opposition – il avait notamment pensé à la commission des finances. Vous-même, monsieur le président, dans une déclaration en date, me semble-t-il, du mois de septembre, avez affirmé que vous n'étiez pas fermé à cette idée.

Aussi, je fais appel à la majorité sénatoriale. Celle-ci a demain un rendez-vous avec la démocratie, elle ne doit pas le manquer. Notre assemblée compte aujourd'hui six commissions permanentes et elle en comptera peut-être de nouvelles à l'avenir. Il y a également d'autres organismes pour lesquels des présidences devront être assurées. Je m'adresse ici à tous ceux qui veulent que le Sénat change.

Monsieur le président, vous pouvez compter sur le groupe socialiste chaque fois que vous souhaiterez aller vers plus de clarté, plus de transparence, de modernité et de démocratie. Nous comptons sur vous pour que ce langage soit partagé et pour que, demain, les mots soient traduits en actes. (Applaudissements sur les travées du groupe socialiste. M. François Fortassin applaudit également.)

M. le président. Monsieur le président Bel, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Je partage nombre de vos propos. Comme vous avez pu le constater, la composition des instances de direction du Sénat, décidée à bulletins secrets à l'occasion des scrutins de ce matin, a fait mieux que de tirer les conclusions du résultat des élections et du dernier renouvellement de notre assemblée. Je pense que vous m'en donnerez acte, et vous savez la part que j'y ai pris.

Je suis sûr que demain la composition des bureaux des commissions témoignera également de cet esprit d'ouverture de notre assemblée à la diversité politique.

Enfin, - vous avez évoqué ce point - des désignations interviendront aussi dans les délégations et divers organismes.

Par ailleurs, – et je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de le préciser – j'annoncerai demain à la conférence des présidents la constitution d'un groupe de travail – que je présiderai –, qui sera chargé de réfléchir aux meilleures modalités d'organisation de notre assemblée dans le cadre des nouvelles dispositions constitutionnelles que nous serons amenés à appliquer ensemble. Les groupes politiques y prendront une part toute particulière, comme je l'ai déjà dit à l'ensemble des présidents de groupe. Sans doute sera-t-il opportun d'examiner au sein de cette instance les questions que vous venez de soulever.

M. Robert del Picchia. Très bien!

9

CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a été affichée.

Cette liste sera ratifiée si elle ne fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

10

CONVOCATION DES COMMISSIONS

- M. le président. Les commissions permanentes sont convoquées pour leur constitution le mercredi 8 octobre 2008, dans l'ordre et selon l'horaire suivants :
- commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation : à neuf heures trente, salle 131 :
- commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : à dix heures, salle 207 ;
- commission des affaires économiques : à dix heures trente, salle 263 ;
- commission des affaires sociales : à onze heures, salle 213 ;

- commission des affaires culturelles : à onze heures trente, salle 245 ;
- commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : à douze heures, salle 216.

La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est convoquée pour se constituer à douze heures trente, salle de réunion des Boulingrins.

La commission des affaires européennes est convoquée pour se constituer à seize heures quinze, salle 213.

11

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

- M. le président. L'ordre des travaux du Sénat pour demain mercredi 8 octobre 2008 est fixé comme suit :
- À partir de neuf heures trente, constitution des bureaux des commissions;
- À quinze heures, séance publique : nomination des membres de la nouvelle commission des affaires européennes ;

Photographie officielle du Sénat ;

- À seize heures quinze, constitution du bureau de la commission des affaires européennes;
 - À dix-huit heures, conférence des présidents ;
- À l'issue de la conférence des présidents, séance publique : lecture des conclusions de la conférence des présidents ;
- À vingt et une heures trente, déclaration du Gouvernement sur la crise financière et bancaire.

12

RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que la question orale avec débat n° 15 de M. François Gerbaud est retirée du rôle suite à la cessation du mandat de son auteur.

13

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Louis Masson une proposition de loi tendant à porter de trois mois à un an le délai de prescription pour tout délit de diffamation ou d'injure lorsqu'il est commis par l'intermédiaire d'Internet.

La proposition de loi sera imprimée sous le nº 4, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. J'ai reçu de M. Jean Louis Masson une proposition de loi tendant à aligner la fiscalité des stock-options sur celle des traitements et salaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le nº 5, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

14

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Gérard Larcher une proposition de résolution tendant à modifier l'article 3 du règlement afin de renforcer le pluralisme dans l'organe dirigeant du Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 3, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jean Bizet une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur le bilan de santé de la politique agricole commune.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

15

TEXTES SOUMIS AU SÉNAT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

- **M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :
- Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant des solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA).

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4002 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 40/2008 en ce qui concerne les mesures de gestion adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien et l'organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4003 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution : – Proposition de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord établissant un cadre pour un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'autre part.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4004 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de décision du Conseil concluant l'accord établissant un cadre pour un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'autre part.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4005 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de décision du Conseil concernant la reconduction de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4006 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Décision du Conseil modifiant les annexes III et IV de la position commune 2007/140/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4007 et distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Projet d'une position commune du Conseil concernant l'accueil temporaire de certains Palestiniens par des États membres de l'Union européenne.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-4008 et distribué.

16

DÉPÔT D'UN RAPPORT RATTACHÉ POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008

M. le président. M. le président du Sénat a reçu un rapport déposé par M. Henri Revol, premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, intitulé « Faut-il créer un observatoire de l'Arctique ? » (Compte rendu de l'audition publique du 26 juin 2008), établi par M. Christian Gaudin, sénateur, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

(Dépôt enregistré à la présidence le 3 octobre 2008 et rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008)

Ce rapport sera imprimé sous le n° 503 et distribué.

17

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 8 octobre 2008 :

À quinze heures :

- 1. Installation du Bureau définitif ;
- 2. Nomination des membres de la commission des affaires européennes ;

À l'issue de la réunion de la conférence des présidents :

3. Lecture des conclusions de la conférence des présidents ;

À vingt et une heures trente :

4. Déclaration du Gouvernement sur la crise financière et bancaire.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

18

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DE LA COMMISSION CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

La liste des candidats n'ayant fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire se trouve ratifiée et sont donc nommés :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. Jean-Paul Amoudry, David Assouline, Jean-Pierre Bel, Claude Bérit-Débat, Mmes Marie-Christine Blandin, Maryvonne Blondin, MM. Yannick Bodin, Pierre Bordier, Mmes Bernadette Bourzai, Marie-Thérèse Bruguière, M. Jean-Claude Carle, Mme Françoise Cartron, MM. Jean-Pierre Chauveau, Gérard Collomb, Yves Dauge, Christian Demuynck, Mme Béatrice Descamps, MM. Claude Domeizel, Alain Dufaut, Mme Catherine Dumas, MM. Ambroise Dupont, Jean-Léonce Dupont, Louis Duvernois, Jean-Claude Etienne, Mme Françoise Férat, MM. Jean-Luc Fichet, Bernard Fournier, Mme Brigitte MM. Jean-François Gonthier-Maurin, Humbert, Soibahadine Ibrahim Ramadani, Mme Sophie Joissains, M. Philippe Labeyrie, Mme Françoise Laborde, M. Serge Lagauche, Mme Françoise Laurent-Perrigot, MM. Alain Le Vern, Jacques Legendre, Jean-Pierre Leleux, Mme Claudine Lepage, M. Jean-Jacques Lozach, Mme Lucienne Malovry, MM. Pierre Martin, Jean Louis Masson, Mme Colette Mélot, M. Michel Mercier, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Philippe Nachbar, Mme Monique Papon, MM. Daniel Percheron, Jean-Pierre Plancade, Jack Ralite, Ivan Renar, Philippe Richert, René-Pierre Signé, Michel Thiollière et Jean-François Voguet.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Pierre André, Serge Andreoni, Gérard Bailly, Michel Bécot, Joël Billard, Claude Biwer, Jean Bizet, Yannick Botrel, Martial Bourquin, Dominique Braye, Jean-Pierre Caffet, Gérard César, Yves Chastan, Alain Chatillon, Gérard Cornu, Roland Courteau, Jean-Claude Danglot, Philippe Darniche, Marc Daunis, Marcel Deneux, Denis Detcheverry, Mme Evelyne Didier, MM. Philippe Dominati, Michel Doublet, Daniel Dubois, Jean-Paul Emorine, Alain Fauconnier, François Fortassin, Alain Fouché, Adrien Giraud, Francis Grignon, Didier Guillaume, Pierre Hérisson, Mme Odette Herviaux, MM. Michel Houel, Alain Houpert, Mme Christiane Hummel, M. Benoît Huré, Mmes Bariza Khiari, Elisabeth Lamure, MM. Daniel Laurent, Gérard Le Cam, Jean-François Le Grand, André Lejeune, Philippe Leroy, Claude Lise, Roger Madec, Michel Magras, Daniel Marsin, Hervé Maurey, Jean-Claude Merceron, Jean-Jacques Mirassou, Jacques Muller, Robert Navarro, Louis Nègre, Mme Jacqueline Panis, MM. Jean-Marc Pastor, Georges Patient, François Patriat, Philippe Paul, Jackie Pierre, Rémy Pointereau, Ladislas Poniatowski, Marcel Rainaud, Daniel Raoul, Paul Raoult, Thierry Repentin, Bruno Retailleau, Charles Revet, Roland Ries, Mme Mireille Schurch, M. Bruno Sido, Mme Esther Sittler, M. Daniel Soulage, Mme Odette Terrade, MM. Michel Teston, Robert Tropeano et Raymond Vall.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

MM. Jean-Paul Alduy, Jean-Etienne Antoinette, Robert Badinter, Jean-Michel Baylet, René Beaumont, Jacques Berthou, Jean Besson, Michel Billout, Jacques Blanc, Didier Borotra, Didier Boulaud, Michel Boutant, Christian Cambon, Jean-Louis Carrère, Mme Monique Cerisierben Guiga, MM. Jean-Pierre Chevènement, Marcel-Pierre Cléach, Raymond Couderc, Josselin de Rohan, Robert del Picchia, Mme Michelle Demessine, M. André Dulait, Mme Josette Durrieu, MM. Jean Faure, Jean-Paul Fournier, Jean François-Poncet, Mmes Joëlle Garriaud-Maylam, Gisèle Gautier, M. Jacques Gautier, Mme Nathalie Goulet, MM. Jean-Noël Guérini, Michel Guerry, Hubert Haenel, Robert Hue, Joseph Kergueris, Robert Laufoaulu, Simon Loueckhote, Philippe Madrelle, Pierre Mauroy, Rachel Mazuir, Jean-Luc Mélenchon, Louis Mermaz, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean Milhau, Charles Pasqua, Xavier Pintat, Bernard Piras, Christian Poncelet, Yves Pozzo di Borgo, Jean-Pierre Raffarin, Daniel Reiner, Roger Romani, Mme Catherine Tasca, MM. André Trillard, André Vantomme et Mme Dominique Voynet.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Nicolas About, Mme Jacqueline Alquier, MM. François Autain, Gilbert Barbier, Paul Blanc, Mme Brigitte Bout, M. Jean Boyer, Mme Claire-Lise Campion, MM. Jean-Pierre Cantegrit, Bernard Cazeau, Mme Jacqueline Chevé, M. Yves Daudigny, Mmes Annie David, Isabelle Debré, Christiane Demontès, MM. Gérard Dériot, Jean Desessard, Mmes Sylvie Desmarescaux, Muguette Dini, Bernadette Dupont, M. Guy Fischer, Mme Samia Ghali, MM. Bruno Gilles, Jacques Gillot, Mme Colette Giudicelli, MM. Jean-Pierre Godefroy, Alain Gournac, Mmes Sylvie Goy-Chavent, Françoise Henneron, Marie-Thérèse Hermange, Gélita Hoarau, Annie Jarraud-Vergnolle, MM. Claude Jeannerot, Jean-Marc Juilhard, Mme Christiane Kammermann, MM. Marc Laménie, Serge Larcher, André Lardeux, Jacky Le Menn, Mme Raymonde Le Texier, MM. Dominique Leclerc, Jean-François Mayet, Alain Milon, Mmes Isabelle

Pasquet, Anne-Marie Payet, M. Louis Pinton, Mmes Gisèle Printz, Catherine Procaccia, Janine Rozier, Michèle San Vicente-Baudrin, Patricia Schillinger, MM. René Teulade, Jean-Marie Vanlerenberghe, Alain Vasselle, François Vendasi et René Vestri.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation

M. Philippe Adnot, Mme Michèle André, MM. Bernard Angels, Jean Arthuis, Bertrand Auban, Denis Badré, Mme Marie-France Beaufils, MM. Claude Belot, Pierre Bernard-Reymond, Joël Bourdin, Mme Nicole Bricq, MM. Auguste Cazalet, Michel Charasse, Yvon Collin, Philippe Dallier, Serge Dassault, Jean-Pierre Demerliat, Eric Doligé, Roland du Luart, André Ferrand, Thierry Foucaud, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Frécon, Yann Gaillard, Christian Gaudin, Adrien Gouteyron, Charles Guené, Claude Haut, Edmond Hervé, Pierre Jarlier, Jean-Jacques Jégou, Mme Fabienne Keller, MM. Yves Krattinger, Alain Lambert, Gérard Longuet, François Marc, Philippe Marini, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Gérard Miquel, Aymeri de Montesquiou, Albéric de Montgolfier, Henri de Raincourt, François Rebsamen, Michel Sergent, Jean-Marc Todeschini, François Trucy et Bernard Vera.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale

MM. Nicolas Alfonsi, Alain Anziani, Mme Eliane Assassi, M. Laurent Béteille, Mmes Nicole Bonnefoy, Nicole Borvo Cohen-Seat, Alima Boumediene-Thiery, MM. Elie Brun, François-Noël Buffet, Christian Cointat, Pierre-Yves Collombat, Jean-Patrick Courtois, Mme Marie-Hélène Des Esgaulx, M. Yves Détraigne, Mme Anne-Marie Escoffier, MM. Pierre Fauchon, Louis-Constant Fleming, Gaston Flosse, Christophe-André Frassa, Bernard Frimat, René Garrec, Jean-Claude Gaudin, Charles Gautier, Patrice Gélard, Mme Jacqueline Gourault, M. Jean-Jacques Hyest, Mme Virginie Klès, MM. Jean-René Lecerf, Antoine Lefèvre, Dominique de Legge, Jacques Mahéas, Mme Josiane Mathon-Poinat, MM. Jacques Mézard, Jean-Pierre Michel, Jean-Claude Peyronnet, François Pillet, Hugues Portelli, Roland Povinelli, Bernard Saugey, Jean-Pierre Sueur, Simon Sutour, Mme Catherine Troendle, MM. Richard Tuheiava, Alex Türk, Jean-Pierre Vial, Jean-Paul Virapoullé, Richard Yung et François Zocchetto.

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

MM. Joël Bourdin, Claude Domeizel, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Adrien Gouteyron, Jean-Jacques Jégou, Gérard Miquel, Jean-Pierre Plancade, Simon Sutour et François Trucy.

> La Directrice du service du compte rendu intégral, MONIQUE MUYARD

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

COMMUNICATIONS FAITES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le Président du Sénat a été informé que le Conseil constitutionnel avait été saisi de deux requêtes contestant les opérations électorales auxquelles il a été procédé, le 21 septembre 2008, dans les départements ou collectivités suivants :

- Aube (élection d'un sénateur) ;
- Polynésie française (l'ensemble de l'élection dans la collectivité).

DÉCLARATIONS POLITIQUES

Remises à la présidence du Sénat le jeudi 2 octobre 2008 En application de l'article 5 du règlement

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN

La politique mise en œuvre depuis l'élection du nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy, accélère et aggrave les politiques libérales menées depuis des années.

Elle porte des coups à la grande majorité de notre peuple, dégrade l'image de notre pays : cadeaux fiscaux aux plus riches, démantèlement du code du travail, agression contre les 35 heures, baisse des salaires et des retraites, création des franchises médicales, recul du droit à l'éducation, suppression massive d'emplois publics, privatisation de la poste, bradage de l'audiovisuel public, atteintes aux libertés, alignement sur la stratégie belliqueuse de l'OTAN et des Etats-Unis...

C'est la remise en cause des droits fondamentaux : l'éducation, le travail, la santé, le logement. Les sénatrices et sénateurs du groupe communiste républicain citoyen, solidaires de la population, sont déterminés à exprimer ses difficultés et à relayer ses colères et ses exigences.

La très grave crise financière du mois de septembre 2008 met en évidence les dangers, pour l'ensemble de la planète, de politiques qui privilégient les intérêts de quelques grandes fortunes au détriment de l'intérêt général.

Conscients des nouveaux enjeux écologiques, éthiques, démocratiques qui pèsent sur le devenir de notre société, les sénatrices et sénateurs du groupe CRC sont convaincus de la nécessité d'inventer un nouveau mode de développement susceptible de préserver la planète pour notre génération et celles qui viennent. Ils considèrent donc indispensable de promouvoir la recherche scientifique et technique et l'investissement par des politiques publiques audacieuses.

Leur ambition, c'est d'agir pour la justice sociale, la défense des libertés et des droits fondamentaux tels que :

- le droit à la santé, au travail et à la retraite ;
- le droit à l'éducation dans une école publique et laïque, ouverte au $XXI^{\rm e}$ siècle ;
- le droit au logement avec des loyers accessibles au plus grand nombre ;
- l'essor et le développement des services publics, indispensables à la satisfaction de l'intérêt général ;
- un développement culturel et artistique puisant dans la diversité et les nouvelles technologies une force nouvelle ;
 - des ressources pérennes pour un audiovisuel de qualité ;
 - le pluralisme et l'indépendance des médias
- une décentralisation institutionnelle qui assure l'égalité et la solidarité sur le territoire national ;
- une Europe de progrès en rupture avec les dogmes libéraux, une Europe construite par et pour les peuples ;
- une solidarité internationale, une politique de paix et de développement.

Ils agissent donc pour une réforme en profondeur du système bancaire et de crédit par la création d'un pôle financier public mis durablement au service de l'intérêt général;

Le rôle et la conception actuelle de la Banque Centrale Européenne doivent être remis en cause.

Dans cet objectif, les sénatrices et sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen agissent pour une refonte de la fiscalité permettant une juste redistribution des richesses.

Ils veulent contribuer à la construction d'une alternative crédible et durable, permettant de nouveaux progrès humains.

Ils soutiennent et accompagnent les mouvements sociaux dont l'expression est essentielle pour résister à la politique libérale en ceuvre

Considérant que rien ne se fera sans l'intervention du peuple lui-même, ils associent les organisations syndicales, associations et les citoyens à leur travail législatif.

Opposants déterminés à la présidentialisation du pouvoir, ils sont convaincus que la clé du changement est dans la participation du peuple dans le débat public, dans la vie économique, sociale et dans la vie politique. C'est pourquoi ils pensent que la démocratie doit être refondée et se prononcent pour une nouvelle République.

Dans ce cadre, ils se prononcent pour une réforme importante d'un Sénat démocratisé et transparent.

Le groupe communiste républicain citoyen s'honore de réaliser la parité hommes-femmes. Il respecte la diversité. En son sein, chaque sénatrice et sénateur compte pour un et aucune décision, vote ou proposition de loi ne leur est imposé, l'unité d'action étant décidée par le libre débat.

Groupe du rassemblement Démocratique et Social européen

Fondé voici plus de cent dix ans, héritier des grandes traditions républicaines, hostile à tout dogmatisme, notre Groupe a pour règle d'assurer à tous ses membres une totale liberté d'expression, de décision et de vote.

Il entend que l'esprit de tolérance et de compréhension préside à toutes ses délibérations, ce qui n'exclut pas, le cas échéant, des prises de position d'une grande fermeté à titre individuel ou collectif. En particulier son Président doit exprimer, à la Conférence des Présidents, quand une décision politique importante se présente, la sensibilité majoritaire du groupe réuni au préalable (1).

Pour libres qu'ils soient de leur expression et de leur vote, les membres du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen se retrouvent sur des choix essentiels :

- Ils affirment, en accord avec les principes républicains, leur attachement à l'Etat de droit, aux libertés publiques, aux Droits de l'Homme et du Citoyen et au respect des lois.
- Sur le plan des institutions, ils confirment leur volonté d'assurer un respect rigoureux de la Constitution, préservant le rôle, les pouvoirs et les droits du Parlement et notamment du Sénat qui représente, selon notre loi fondamentale, les collectivités locales mais aussi, selon la plus ancienne tradition, le sens de la continuité et du Bien public.
- Ils croient à la valeur de la politique qu'ils ne réduisent pas aux seuls impératifs de gestion. La République est une idée toujours neuve, comme l'exprimait jadis Georges Clémenceau. Son exigence est inscrite dans sa devise:
- Liberté fondée sur la laïcité, c'est-à-dire le débat public en dehors des dogmes, à la lumière de la raison naturelle, entre citoyens qui détiennent chacun une parcelle de la souveraineté populaire. La laïcité affirme au-dessus de toute autre, la valeur de la liberté de conscience. Former des citoyens libres est depuis toujours la tâche de l'Ecole républicaine. Mais ce doit être aussi aujourd'hui une des missions du service public de l'audiovisuel et une ambition de la politique culturelle.

- Egalité des chances, toujours à parfaire pour que soient compensés les handicaps de départ, notamment sociaux, et que chacun puisse aller au bout de ses possibilités, conformément au principe de l'élitisme républicain.
- Fraternité qui découle de l'égalité et de la responsabilité des citoyens dans une République humaniste et solidaire où des services publics performants doivent trouver toute leur place.
- Cette exigence républicaine, la vocation naturelle de notre groupe est de la faire partager par d'autres. Le renouveau du civisme s'adosse naturellement à un patriotisme républicain ouvert sur l'universel.
- Il n'y a aucune contradiction entre cette exigence républicaine et la volonté de construire une République européenne, à l'écoute des peuples qui la composent.
- Pas davantage cette exigence républicaine ne s'oppose à la réforme de l'Etat et à la décentralisation, dès lors qu'elles ne remettent pas en cause la solidarité nationale. Notre groupe entend préserver et favoriser l'autonomie des collectivités locales, creusets de la démocratie.
- Il entend également lutter pour réformer notre système d'enseignement et de formation professionnelle afin de valoriser la ressource humaine et la recherche, principaux atouts de la France dans la compétition mondiale et assurer à notre démocratie un avenir conforme aux idéaux qui l'ont fait naître.
- Notre groupe entend enfin protéger l'environnement sans remettre en cause l'idéal du progrès économique et social et relever ainsi le défi de ces deux ambitions complémentaires.

Composé d'hommes et de femmes venus d'horizons divers, qui mettent leur engagement personnel et leur sens politique au service d'un renouveau républicain, le Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen entend dépasser les clivages devenus secondaires pour montrer, face aux défis d'une « globalisation » financière en crise, la permanence et l'actualité des grandes valeurs républicaines en France, en Europe et dans le monde.

GROUPE SOCIALISTE

Le parti socialiste a pour but l'émancipation de l'homme dans la société en le libérant de toute sorte d'aliénation pouvant l'opprimer et en lui assurant le plein exercice de ses droits et libertés dans le respect de la collectivité.

Les sénateurs socialistes sont conscients qu'une telle tâche doit être animée par une forte volonté de justice et d'égalité. Il s'agit de créer un monde meilleur dans lequel l'individu peut exprimer tout son potentiel et dans lequel la collectivité a toute sa place.

L'homme est un être de raison, libre et social ; il s'émancipe dans et par la société. C'est pour cela que la fraternité, si chère aux socialistes est et doit rester une valeur essentielle de la République.

Le combat pour la liberté et la laïcité doit être un engagement constant et faire l'objet d'une grande vigilance de tous les citoyens.

Plus que des principes, ces conditions essentielles à la démocratie et au bien être de chacun doivent se transcrire en volonté politique.

En ce sens, le parti socialiste et ses sénateurs défendent le modèle de l'Etat social. Celui-ci implique une meilleure justice sociale grâce à la redistribution des richesses et à la solidarité et doit mettre en place l'égalité des chances.

L'égalité implique aussi le rejet par les socialistes de toute sorte de discriminations, de tout refus de l'autre. La France s'est construite à partir de diverses origines et doit s'enorgueillir de son modèle républicain d'intégration.

⁽¹⁾ Il en va de même pour les questions administratives et budgétaires intéressant le fonctionnement du groupe : il incombe au Président de soumettre les décisions au groupe et de lui faire des rapports administratifs et financiers réguliers.

Dans un contexte économique international incertain, les socialistes réaffirment le rôle de régulation et de contrôle de l'Etat sur le marché afin que celui-ci ne sacrifie pas les intérêts humains aux intérêts financiers.

Nous pensons que le progrès scientifique et économique est l'instrument nécessaire d'une telle société. La recherche médicale, les avancées technologiques ainsi que la formation et l'éducation sont autant de domaines dans lesquels l'Etat doit s'investir pour le bien-être de l'homme.

Toutefois, le progrès ne peut se faire que dans le respect de l'environnement, pour un développement durable, et non au détriment des générations futures.

Alors que la droite mène une politique menant à la désertification des services publics tant par la réduction des crédits que par la privatisation, nous réaffirmons la tradition française du service public. Celui-ci doit permettre d'offrir à tous, partout et le plus justement possible des services aussi nécessaires que la santé ou le transport.

Les sénateurs socialistes se proposent d'être les garants de l'autonomie et de la spécificité des collectivités territoriales, de lutter pour qu'elles aient les moyens de l'exercer grâce à péréquation et la solidarité territoriale. Nous sommes pour une démocratie locale et innovante promouvant la diversité et la spécificité de la France.

Alors que la droite, qui détient tous les pouvoirs nationaux, économiques et médiatiques, fait aujourd'hui la démonstration d'une politique libérale, les sénateurs socialistes, première force d'opposition républicaine, seront les défenseurs des droits du Parlement et de l'opposition. Ils veilleront à exprimer le bien commun en portant une alternative de progrès et de modernité.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE

La mondialisation, impliquant la disparition des frontières et l'interpénétration des économies, mais aussi l'accélération des progrès technologiques caractérisent l'environnement instable dans lequel évolue notre société. Dans ce contexte marqué par l'affaiblissement des repères traditionnels, la politique revêt une importance nouvelle face aux inquiétudes latentes. La crise du politique rejoint la quête du sens : c'est aux acteurs de terrain, aux parlementaires, d'apporter une réponse et d'inviter par leurs convictions et leurs actions les Français à réinvestir la politique, à s'impliquer de nouveau dans la vie du pays. Pour bâtir ensemble l'avenir à l'échelon local, national et européen. La tâche consistant à renouer ce lien, vital dans une République, commence au Parlement et notamment au Sénat, sentinelle vigilante de la démocratie.

Les sénateurs de l'Union centriste se reconnaissent dans les exigences suivantes :

- La poursuite de la revitalisation du Sénat, en particulier par le développement de sa mission de contrôle de l'action du gouvernement et des administrations publiques. Cela suppose notamment, à la lumière de la réforme institutionnelle du 21 juillet 2008 :
- la constitution de commissions d'enquête et de missions d'information sur tous les grands enjeux de société.
- une attention renouvelée à la sincérité et la transparence de la gestion des finances publiques dans le cadre de la LOLF.
- l'exercice par les rapporteurs spéciaux de la plénitude des pouvoirs dont ils disposent.
 - le développement du contrôle de l'application des lois.
- une capacité amplifiée de proposition et de réflexion prospective de la part de notre Assemblée.
- une gouvernance transparente du Sénat qui, seule, peut permettre à notre assemblée d'avoir la légitimité pour assumer ses rôles. Cela concerne tous les comptes du Sénat, la situation personnelle des sénateurs et la réserve parlementaire
- une place et un rôle clairement reconnu pour tous les groupes politiques notamment pour ceux qui constituent l'opposition sénatoriale;

- La mise en place d'une véritable démocratie de proximité :
- en donnant à la décentralisation le caractère de priorité nationale.
- en poursuivant la clarification des compétences locales et nationales.
- en garantissant le respect de l'autonomie financière des collectivités locales;
- L'émergence d'une économie sociale de marché. Les énergies de l'entreprise et de toutes les forces économiques doivent être libérées, en particulier par la baisse des charges qui pèsent sur elles et empêchent les créations d'emplois indispensables au bon fonctionnement de l'économie. Conjointement, les richesses ainsi créées doivent participer aux progrès de la société ;
- L'inscription de la notion de développement durable au cœur du processus législatif et de décision publique, afin de garantir au mieux la sécurité des personnes et des biens, la qualité de l'alimentation, de l'air, de l'eau et ainsi la pérennité de notre environnement :
- Un plus grand rayonnement de la France dans le monde, ce qui implique, notamment, le renforcement des liens avec les terres françaises d'outre-mer. Il convient de manifester notre attachement à leur égard à travers l'affirmation pour les départements et collectivités d'outre-mer de l'unité sur le plan constitutionnel et de la différenciation sur le plan législatif;
- La construction d'une véritable Europe politique fondée sur les principes de subsidiarité et de transparence : cela suppose l'adoption d'une Constitution, une véritable défense européenne, une voix européenne en matière diplomatique.

GROUPE UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE

Nous, Sénateurs soussignés, avons décidé de nous réunir au sein du groupe Union pour un Mouvement Populaire, afin de soutenir, d'encourager et de participer aux réformes engagées par le Président de la République et par le Gouvernement.

Nous faisons le choix d'exercer le mandat qui nous est confié dans un esprit de responsabilité, de dignité et d'unité, mais aussi dans le respect de la liberté d'expression et de vote de chacun.

Attachés aux valeurs de notre République et à la défense des libertés de tous, nous mettrons au cœur de notre action législative la seule volonté de servir nos concitoyens et de respecter les engagements pris devant eux par la majorité présidentielle, à laquelle nous appartenons.

Notre méthode : l'anticipation et la concertation

La complexité et la fragilité de notre société nécessitent réflexion et concertation. Pour répondre aux attentes des Français, nous souhaitons privilégier l'anticipation, le dialogue et la concertation pour construire des politiques utiles et efficaces pour l'avenir.

Nous, Sénateurs, avons une relation au temps qui n'est pas la même que celle de l'Assemblée nationale. Nous inscrivons notre action dans la durée tout en restant ouverts à toutes les évolutions de la société pour assumer au mieux la mission que nous confie la Constitution.

Nous entendons poursuivre cette méthode qui nous est propre, qui privilégie le respect et la mesure sur l'affrontement, les dissensions et la démagogie. Nous croyons au dialogue parce qu'il est source de consensus sans lequel rien de grand et de durable ne peut se construire.

Parce que nous sommes les protecteurs naturels des droits du citoyen et des libertés publiques, nous nous attachons à avoir une vision éthique et anticipatrice des questions essentielles de société.

A partir de valeurs partagées, nous entendons légiférer, contrôler, mettre en garde, anticiper et innover afin de construire l'avenir.

Pour une démocratie juste, responsable et irréprochable

Parce qu'il doit être efficace, moderne et protecteur, dans un contexte international marqué par la mondialisation, l'Etat doit

montrer sa capacité à se réformer. Les impératifs d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier, les exigences des Français ont changé. L'Etat ne doit plus empêcher, entraver ou restreindre, il doit permettre, inciter, encourager et soutenir. Il doit mieux écouter les attentes des Français. Il doit imposer des règles, investir, prendre des participations, pourvu qu'il sache se retirer quand son intervention n'est plus nécessaire.

Voilà ce qui nous permettra de prendre toute notre part aux bouleversements du monde, dans le respect des valeurs de protection et de justice qui fondent notre modèle démocratique.

C'est l'ouvrage que nous avons commencé à bâtir, autour du Président de la République, en réformant profondément nos institutions, dans le respect des fondements de la Vème République, à laquelle nous sommes attachés.

Le souci de rééquilibrage des pouvoirs, qui a conduit le Président de la République et le Gouvernement, à proposer d'attribuer de nouvelles prérogatives aux Assemblées, doit nous inciter à exercer plus complètement nos missions. C'est un nouveau parlementarisme que nous allons devoir mettre en place.

Nous entendons nous saisir de cette opportunité exceptionnelle pour moderniser de façon audacieuse notre fonctionnement, animés par le seul but de servir la Nation. Nous nous devons d'honorer ce rendez-vous avec lucidité, audace et détermination.

Une démocratie responsable est aussi une démocratie soucieuse de ses finances publiques. La maîtrise des comptes de la Nation est un impératif moral autant que financier. Les jeunes générations ne peuvent accepter que les générations actuelles vivent à leur crédit. Nous considérons que les dépenses de fonctionnement de l'Etat doivent diminuer pour que la France puisse retrouver des marges de manœuvre pour préparer l'avenir. Nous nous engageons, par les moyens de contrôle et législatifs qui nous sont dévolus, à œuvrer en ce sens.

Maîtriser les finances publiques impose également d'engager la réforme de l'Etat. Pour être efficace, l'Etat doit recentrer son action sur ses grandes missions. Pour être efficace, les compétences de chacun, Etat et collectivités locales, doivent être claires et lisibles pour tous.

La question de l'aménagement et de l'équilibre du territoire demeure profondément moderne. Elle est une préoccupation des élus et de nos concitoyens que nous avons résolument à prendre en compte. Nous considérons que le moment est venu de poser la question des échelons des collectivités locales dont le nombre et l'enchevêtrement des compétences est source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires.

C'est pourquoi, nous entendons réaffirmer notre rôle constitutionnel de représentants des territoires, qu'ils soient de Métropole ou d'Outre-mer, et être les principaux acteurs du débat souhaité par le Président de la République sur la clarification des compétences et l'Acte III de la décentralisation pour rapprocher le pouvoir du citoyen et accroître l'efficacité des services publics.

Pour des politiques qui encouragent l'initiative et la responsabiliré

Le caractère endémique du chômage, la précarité et le caractère dévastateur des 35 heures ont contribué à dévaloriser le travail et à faire perdre confiance aux Français. Le travail est pourtant un facteur de liberté, d'intégration et de croissance économique. C'est une des conditions du dépassement de soi, de la réussite de notre société et de la mise en commun des projets et des énergies.

Nous considérons que la France est une nation qui doit avoir l'ambition de donner du travail à chacun de ses enfants. Nous croyons au mérite qui seul légitime les ambitions et au travail sans lequel on ne construit rien. Nous croyons à l'effort qui donne sens à la vie.

Nous voulons que soient récompensés, à tous les niveaux, ceux qui s'impliquent et qui cherchent à innover. Le mérite et l'ascension sociale sont les signes d'une société qui progresse. C'est pourquoi, nous soutenons toutes les mesures qui tendent à réhabiliter et à encourager le travail.

A côté de la valeur de travail, il faut remettre l'esprit d'entreprise au coeur du système de valeur de l'économie. Nous considérons que l'avenir de notre économie, c'est l'innovation, l'imagination, l'envie de créer, la volonté d'entreprendre, la récompense du travail, de l'effort et de l'initiative.

Nous croyons que l'économie de marché, c'est le marché régulé, le marché mis au service du développement et au service de tous.

Pour renouer avec les repères d'autorité et poursuivre la politique de sécurité

L'autorité et le respect sont des valeurs fondamentales sans lesquelles il n'y a pas de société possible. Les familles, l'école et la société dans son ensemble doivent devenir à nouveau des lieux de transmission de ces repères.

Parce que la sécurité est la première des libertés, parce que la violence frappe d'abord les plus démunis, nous poursuivrons avec détermination la politique engagée depuis 2002 pour la tranquillité de tous.

Garant de l'intégrité du territoire, l'Etat doit assurer la sécurité à l'extérieur de nos frontières et remplir les engagements de la France à l'égard de ses alliés. Attachés à l'indépendance nationale, nous soutiendrons toutes les mesures visant à donner à la France les moyens de son action militaire et diplomatique en Europe et dans le monde.

Face à la crise de confiance sans précédent qui ébranle actuellement l'économie mondiale, nous attendons de l'Etat qu'il garantisse la sécurité et la continuité du système financier. Nous soutiendrons toutes les mesures tendant à créer les outils d'une régulation mondiale que la globalisation des échanges rend désormais nécessaire.

Pour des politiques solidaires et généreuses

En défendant la solidarité et la générosité, nous voulons construire une société qui fasse à chacun toute sa place. La solidarité doit, en effet, permettre de protéger chacun contre les aléas de la vie : maladie, handicap, dépendance ou chômage ; une société qui garantit la pérennité des mécanismes collectifs de solidarité qui lui sont propres.

L'excellence de notre système de santé, l'un des meilleurs au monde, doit être préservée. La santé n'est pas un coût, c'est un investissement, une richesse, des emplois, de la croissance et surtout un bien-être qui n'a aucun prix. Nous appelons, toute-fois, à ce que chacun se sente responsable du financement de notre système de santé.

Pour une France rayonnante en Europe et dans le monde

Jamais sans doute le monde n'a été si plein d'espoirs mais en même temps de menaces, de chances mais aussi de détresses, de possibilités mais hélas d'injustices. Face aux tensions dans le monde, nous devons garder à la France la force de sa voix singulière sur la scène internationale et maintenir notre effort de défense.

Nous attendons de la France qu'elle soit une puissance qui mette sa force au service des plus faibles parce que nous croyons que tous les pays du monde ont le droit d'être libres. Nous attendons de la France qu'elle pèse sur la scène mondiale et assume sa responsabilité dans la gestion des conflits mondiaux.

Aussi, nous soutiendrons toutes les initiatives du Président de la République pour faire entendre la voix de la France dans le Monde.

Nous considérons que l'Europe est une chance pour la France car elle nous permet, ensemble, de développer des chantiers qui ne sont plus à la portée d'un seul pays dans le nouveau contexte de la mondialisation. Elle nous permet d'avoir plus de poids et d'agir pour réguler par le droit et le dialogue les rapports entre les différentes nations dans le cadre des institutions internationales.

L'Europe doit agir dans le monde pour que les valeurs de la civilisation ne cèdent pas sous la pression des seuls intérêts commerciaux et financiers. Nous souhaitons une Europe qui défende les droits de l'Homme, la démocratie, la protection des plus faibles, la solidarité et la protection de l'environnement. Le développement et l'aménagement durable, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité sont les défis majeurs du 21ème siècle en France et dans le monde. La pollution et le réchauffement climatique menacent l'avenir de la planète. Chacun doit faire des efforts, changer de comportement pour polluer moins. Conscients de ces enjeux, nous nous engageons à placer le développement durable au cœur des politiques publiques et à soutenir l'action du Président de la République au niveau international pour la réduction des gaz à effet de serre. Nous considérons que dans le monde de demain, le principe pollueur payeur devra s'appliquer partout si nous ne voulons pas léguer aux générations futures un monde invivable.

Enfin, nous estimons que l'Europe doit être toute proche de nos concitoyens: les décisions pour lesquelles nous sommes plus forts ensemble doivent être prises au niveau européen, celles qui peuvent être arrêtées au plus près du citoyen doivent rester à des échelons de proximité. Avec ce principe de subsidiarité, l'Europe peut alors se matérialiser dans des projets communs qui améliorent la vie de tous.

Tel est le sens que nous souhaitons donner à notre action.

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

Remises à la présidence du Sénat le jeudi 2 octobre 2008 En application des articles 5 et 6 du règlement

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN (22 membres)

Mmes Éliane Assassi, Marie-France Beaufils, M. Michel Billout, Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, M. Jean-Claude Danglot, Mmes Annie David, Michelle Demessine, Évelyne Didier, MM. Guy Fischer, Thierry Foucaud, Mmes Brigitte Gonthier-Maurin, Gélita Hoarau, MM. Robert Hue, Gérard Le Cam, Mmes Josiane Mathon-Poinat, Isabelle Pasquet, MM. Jack Ralite, Ivan Renar, Mmes Mireille Schurch, Ödette Terrade, MM. Bernard Vera et Jean-François Voguet.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement : (1 membre)

M. François Autain.

La Présidente du groupe Mme Nicole Borvo Cohen-Seat

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (17 membres)

MM. Nicolas Alfonsi, Jean-Michel Baylet, Gilbert Barbier, Michel Charasse, Jean-Pierre Chevènement, Yvon Collin, Mme Anne-Marie Escoffier, M. François Fortassin, Mme Françoise Laborde, MM. Daniel Marsin, Jacques Mézard, Jean Milhau, Aymeri de Montesquiou, Jean-Pierre Plancade, Robert Tropeano, Raymond Vall et François Vendasi.

Le Président du groupe M. Yvon Collin

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

Dans sa séance du mardi 7 octobre 2008, en exécution de l'article 8 du Règlement, le Sénat a nommé :

Membres de la commission des affaires culturelles

Jean-Paul Amoudry, David Assouline, Jean-Pierre Bel, Claude Bérit-Débat, Marie-Christine Blandin, Maryvonne Blondin, Yannick Bodin, Pierre Bordier, Bernadette Bourzai, Marie-Thérèse Bruguière, Jean-Claude Carle, Françoise Cartron, Jean-Pierre Chauveau, Gérard Collomb, Yves Dauge, Christian Demuynck, Béatrice Descamps, Claude Domeizel, Alain Dufaut, Catherine Dumas, Ambroise Dupont, Jean-Léonce Dupont, Louis Duvernois, Jean-Claude Etienne, Françoise Férat, Jean-Luc

Fichet, Bernard Fournier, Brigitte Gonthier-Maurin, Jean-François Humbert, Soibahadine Ibrahim Ramadani, Sophie Joissains, Philippe Labeyrie, Françoise Laborde, Serge Lagauche, Françoise Laurent-Perrigot, Alain Le Vern, Jacques Legendre, Jean-Pierre Leleux, Claudine Lepage, Jean-Jacques Lozach, Lucienne Malovry, Pierre Martin, Jean Louis Masson, Colette Mélot, Michel Mercier, Catherine Morin-Desailly, Philippe Nachbar, Monique Papon, Daniel Percheron, Jean-Pierre Plancade, Jack Ralite, Ivan Renar, Philippe Richert, René-Pierre Signé, Michel Thiollière, Jean-François Voguet.

Membres de la commission des affaires économiques

Pierre André, Serge Andreoni, Gérard Bailly, Michel Bécot, Joël Billard, Claude Biwer, Jean Bizet, Yannick Botrel, Martial Bourquin, Dominique Braye, Jean-Pierre Caffet, Gérard César, Yves Chastan, Alain Chatillon, Gérard Cornu, Roland Courteau, Jean-Claude Danglot, Philippe Darniche, Marc Daunis, Marcel Deneux, Denis Detcheverry, Evelyne Didier, Philippe Dominati, Michel Doublet, Daniel Dubois, Jean-Paul Emorine, Alain Fauconnier, François Fortassin, Alain Fouché, Adrien Giraud, Francis Grignon, Didier Guillaume, Pierre Hérisson, Odette Herviaux, Michel Houel, Alain Houpert, Christiane Hummel, Benoît Huré, Bariza Khiari, Elisabeth Lamure, Daniel Laurent, Gérard Le Cam, Jean-François Le Grand, André Lejeune, Philippe Leroy, Claude Lise, Roger Madec, Michel Magras, Daniel Marsin, Hervé Maurey, Jean-Claude Merceron, Jean-Jacques Mirassou, Jacques Muller, Robert Navarro, Louis Nègre, Jacqueline Panis, Jean-Marc Pastor, Georges Patient, François Patriat, Philippe Paul, Jackie Pierre, Rémy Pointereau, Ladislas Poniatowski, Marcel Rainaud, Daniel Raoul, Paul Raoult, Thierry Repentin, Bruno Retailleau, Charles Revet, Roland Ries, Mireille Schurch, Bruno Sido, Esther Sittler, Daniel Soulage, Odette Terrade, Michel Teston, Robert Tropeano, Raymond Vall.

Membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Jean-Paul Alduy, Jean-Etienne Antoinette, Robert Badinter, Jean-Michel Baylet, René Beaumont, Jacques Berthou, Jean Besson, Michel Billout, Jacques Blanc, Didier Borotra, Didier Boulaud, Michel Boutant, Christian Cambon, Jean-Louis Carrère, Monique Cerisier-ben Guiga, Jean-Pierre Chevènement, Marcel-Pierre Cléach, Raymond Couderc, Josselin de Rohan, Robert del Picchia, Michelle Demessine, André Dulait, Josette Durrieu, Jean Faure, Jean-Paul Fournier, Jean François-Poncet, Joëlle Garriaud-Maylam, Gisèle Gautier, Jacques Gautier, Nathalie Goulet, Jean-Noël Guérini, Michel Guerry, Hubert Haenel, Robert Hue, Joseph Kergueris, Robert Laufoaulu, Simon Loueckhote, Philippe Madrelle, Pierre Mauroy, Rachel Mazuir, Jean-Luc Mélenchon, Louis Mermaz, Lucette Michaux-Chevry, Jean Milhau, Charles Pasqua, Xavier Pintat, Bernard Piras, Christian Poncelet, Yves Pozzo di Borgo, Jean-Pierre Raffarin, Daniel Reiner, Roger Romani, Catherine Tasca, André Trillard, André Vantomme, Dominique Voynet.

Membres de la commission des affaires sociales

Nicolas About, Jacqueline Alquier, François Autain, Gilbert Barbier, Paul Blanc, Brigitte Bout, Jean Boyer, Claire-Lise Campion, Jean-Pierre Cantegrit, Bernard Cazeau, Jacqueline Chevé, Yves Daudigny, Annie David, Isabelle Debré, Christiane Demontès, Gérard Dériot, Jean Desessard, Sylvie Desmarescaux, Muguette Dini, Bernadette Dupont, Guy Fischer, Samia Ghali, Bruno Gilles, Jacques Gillot, Colette Giudicelli, Jean-Pierre Godefroy, Alain Gournac, Sylvie Goy-Chavent, Françoise Henneron, Marie-Thérèse Hermange, Gélita Hoarau, Annie Jarraud-Vergnolle, Claude Jeannerot, Jean-Marc Juilhard, Christiane Kammermann, Marc Laménie, Serge Larcher, André Lardeux, Jacky Le Menn, Raymonde Le Texier, Dominique Leclerc, Jean-François Mayet, Alain Milon, Isabelle Pasquet, Anne-Marie Payet, Louis Pinton, Gisèle Printz, Catherine Procaccia, Janine Rozier, Michèle San Vicente-Baudrin, Patricia Schillinger, René Teulade, Jean-Marie Vanlerenberghe, Alain Vasselle, François Vendasi, René Vestri.

Membres de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation

Philippe Adnot, Michèle André, Bernard Angels, Jean Arthuis, Bertrand Auban, Denis Badré, Marie-france Beaufils, Claude Belot, Pierre Bernard-Reymond, Joël Bourdin, Nicole Bricq, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Yvon Collin, Philippe Dallier, Serge Dassault, Jean-Pierre Demerliat, Eric Doligé, Roland du Luart, André Ferrand, Thierry Foucaud, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Claude Frécon, Yann Gaillard, Christian Gaudin, Adrien Gouteyron, Charles Guené, Claude Haut, Edmond Hervé, Pierre Jarlier, Jean-Jacques Jégou, Fabienne Keller, Yves Krattinger, Alain Lambert, Gérard Longuet, François Marc, Philippe Marini, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Gérard Miquel, Aymeri de Montesquiou, Albéric de Montgolfier, Henri de Raincourt, François Rebsamen, Michel Sergent, Jean-Marc Todeschini, François Trucy, Bernard Vera

Membres de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale

Nicolas Alfonsi, Alain Anziani, Eliane Assassi, Laurent Béteille, Nicole Bonnefoy, Nicole Borvo Cohen-Seat, Alima Boumediene-Thiery, Elie Brun, François-Noël Buffet, Christian Cointat, Pierre-Yves Collombat, Jean-Patrick Courtois, Marie-Hélène Des Esgaulx, Yves Détraigne, Anne-Marie Escoffier, Pierre Fauchon, Louis-Constant Fleming, Gaston Flosse, Christophe-André Frassa, Bernard Frimat, René Garrec, Jean-Claude Gaudin, Charles Gautier, Patrice Gélard, Jacqueline Gourault, Jean-Jacques Hyest, Virginie Klès, Jean-René Lecerf, Antoine Lefevre, Dominique de Legge, Jacques Mahéas, Josiane Mathon-Poinat, Jacques Mézard, Jean-Pierre Michel, Jean-Claude Peyronnet, François Pillet, Hugues Portelli, Roland Povinelli, Bernard Saugey, Jean-Pierre Sueur, Simon Sutour, Catherine Troendle, Richard Tuheiava, Alex Türk, Jean-Pierre Vial, Jean-Paul Virapoullé, Richard Yung, François Zocchetto.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

Dans sa séance du mardi 7 octobre 2008, en exécution de l'article 103 du Règlement, le Sénat a nommé :

Membres de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

Joël Bourdin, Claude Domeizel, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Adrien Gouteyron, Jean-Jacques Jégou, Gérard Miquel, Jean-Pierre Plancade, Simon Sutour, François Trucy.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Dominique Braye a été nommé rapporteur du projet de loi n °497 (2007-2008) de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mme Isabelle Debré a été nommée rapporteur du projet de loi n° 502 (2008-2009), adopté par l'Assemblée nationale, en faveur des revenus du travail.

GROUPE SOCIALISTE (103 membres)

Mmes Jacqueline Alquier, Michèle André, MM. Serge Andreoni, Bernard Angels, Alain Anziani, David Assouline, Bertrand Auban, Robert Badinter, Jean-Pierre Bel, Claude Berit-Debat, Jean Besson, Mme Maryvonne Blondin, M. Yannick Bodin, Mme Nicole Bonnefoy, Mm. Yannick Botrel, Didier Boulaud, Martial Bourquin, Mme Bernadette Bourzai, M. Michel Boutant, Mme Nicole Bricq, M. Jean-Pierre Caffet, Mme Clairelise Campion, M. Jean-louis Carrère, Mme Françoise Cartron, M. Bernard Cazeau, Mme Monique Cerisier-Ben Guiga, M. Yves Chastan, Mme Jacqueline Chevé, MM. Gérard Collomb, Pierre-

Yves Collombat, Roland Courteau, Yves Daudigny, Yves Dauge, Marc Daunis, Jean-pierre Demerliat, Mme Christiane Demontes, M. Claude Domeizel, Mme Josette Durrieu, MM. Alain Fauconnier, Jean-luc Fichet, Jean-Claude Frécon, Bernard Frimat, Charles Gautier, Mme Samia Ghali, MM. Jean-Pierre Godefroy, Jean-Noël Guérini, Didier Guillaume, Claude Haut, Edmond Hervé, Mmes Odette Herviaux, Annie Jarraud-Vergnolle, M. Claude Jeannerot, Mme Bariza Khiari, MM. Yves Krattinger, Philippe Labeyrie, Serge Lagauche, Mme Françoise Laurent Perrigot, MM. André Lejeune, Jacky Le Menn, Mmes Claudine Lepage, Raymonde Le Texier, MM. Alain Le Vern, Jean-Jacques Lozach, Roger Madec, Philippe Madrelle, Jacques Mahéas, François Marc, Jean-pierre Masseret, Marc Massion, Pierre Mauroy, Rachel Mazuir, Jean-luc Mélenchon, Louis Mermaz, Jean-Pierre Michel, Gérard Miquel, Jean-Jacques Mirassou, Robert Navarro, Jean-Marc Pastor, François Patriat, Daniel Percheron, Jean-claude Peyronnet, Bernard Piras, Roland Povinelli, Mme Gisèle Printz, MM. Marcel Rainaud, Daniel Raoul, Paul Raoult, François Rebsamen, Daniel Reiner, Thierry Repentin, Roland Ries, Mmes Michèle San Vicente-baudrin, Patricia Schillinger, MM. Michel Sergent, René-Pierre Signé, Jean-Pierre Sueur, Simon Sutour, Mme Catherine Tasca, Mm. Michel Teston, René Teulade, Jean-Marc Todeschini -André Vantomme et Richard Yung.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement : (8 membres)

Mm. Jean-Etienne Antoinette, Jacques Berthou, Jacques Gillot, Mme Virginie Klès, MM. Serge Larcher, Claude Lise, Georges Patient et Richard Tuheiava.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement : (5 membres)

Mmes Marie-Christine Blandin, Alima Boumediene-Thiery, MM. Jean Desessard, Jacques Muller et Mme Dominique Voynet.

Le Président du groupe M. Jean-Pierre Bel

GROUPE UNION CENTRISTE (29 membres)

MM. Nicolas About, Jean-Paul Amoudry, Jean Arthuis, Denis Badré, Claude Biwer, Didier Borotra, Jean Boyer, Marcel Deneux, Yves Détraigne, Mme Muguette Dini, MM. Daniel Dubois, Jean-Léonce Dupont, Pierre Fauchon, Mme Françoise Férat, MM. Christian Gaudin, Adrien Giraud, Mmes Nathalie Goulet, Jacqueline Gourault, MM. Jean-jacques Jégou, Joseph Kergueris, Hervé Maurey, Jean-claude Merceron, Michel Mercier, Mmes Catherine Morin-desailly, Anne-Marie Payet, MM. Yves Pozzo Di Borgo, Daniel Soulage, Jean-Marie Vanlerenberghe et François Zocchetto.

Le Président du groupe M. Michel Mercier

GROUPE UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE (137 membres)

MM. Jean-Paul Alduy, Pierre André, Gérard Bailly, René Beaumont, Michel Bécot, Claude Belot, Pierre Bernard-Reymond, Laurent Béteille, Joël Billard, Jean Bizet, Jacques Blanc, Paul Blanc, Pierre Bordier, Joël Bourdin, Mme Brigitte Bout, MM. Dominique Braye, Elie Brun, François-Noël Buffet, Christian Cambon, Jeanpierre Cantegrit, Jean-claude Carle, Auguste Cazalet, Gérard César, Jean-pierre Chauveau, Marcel-Pierre Cléach, Christian Cointat, Gérard Cornu, Raymond Couderc, Jean-Patrick Courtois, Serge Dassault, Mme Isabelle Debré, MM. Robert Del Picchia, Christian Demuynck, Mme Marie-Hélène des Esgaulx, MM. Denis Detcheverry, Éric Doligé, Philippe Dominati, Michel Doublet, Alain Dufaut, André Dulait, Mme Catherine Dumas, MM. Ambroise Dupont, Louis Duvernois, Jean-Paul Emorine, Jean-Claude Etienne, Jean Faure, André Ferrand, Louis-Constant Fleming, Alain Fouché, Jean-pierre Fourcade, Bernard Fournier,

Jean-paul Fournier, Jean-François Poncet, Yann Gaillard, René Garrec, Mme Joëlle Garriaud-Maylam, M. Jean-Claude Gaudin, Mme Gisèle Gautier, MM. Jacques Gautier, Patrice Gélard, Bruno Gilles, Mme Colette Giudicelli, MM. Alain Gournac, Adrien Gouteyron, Mme Sylvie Goy-Chavent, MM. Francis Grignon, Charles Guené, Michel Guerry, Hubert Haenel, Mme Françoise Henneron, M. Pierre Hérisson, Mme Marie-Thérèse Hermange, MM. Michel Houel, Jean-François Humbert, Mme Christiane Hummel, MM. Benoît Huré, Jean-Jacques Hyest, Soibahadine Ibrahim Ramadani, Mme Sophie Joissains, M. Jean-Marc Juilhard, Mmes Christiane Kammermann, Fabienne Keller, MM. Alain Lambert, Marc Laménie, Mme Élisabeth Lamure, MM. Gérard Larcher, André Lardeux, Daniel Laurent, Jean-René Lecerf, Dominique Leclerc, Antoine Lefevre, Jacques Legendre, Dominique de Legge, Jean-François Le Grand, Jean-Pierre Leleux, Philippe Leroy, Gérard Longuet, Simon Loueckhote, Roland du Luart, Michel Magras, Mme Lucienne Malovry, MM. Philippe Marini, Pierre Martin, Jean-françois Mayet, Mmes Colette Mélot, Lucette Michaux-chevry, MM. Alain Milon, Albéric de Montgolfier, Philippe Nachbar, Louis Nègre, Mme Monique Papon, MM. Philippe Paul, Jackie Pierre, Xavier Pintat, Louis Pinton, Rémy Pointereau, Christian Poncelet, Hugues Portelli, Mme Catherine Procaccia, MM. Jean-pierre Raffarin, Henri de Raincourt, Charles Revet, Philippe Richert, Josselin de Rohan, Roger Romani, Mme Janine Rozier, MM. Bernard Saugey, Bruno Sido, Mme Esther Sittler, MM. Michel Thiollière, André Trillard, Mme Catherine Troendle, MM. François Trucy, Alain Vasselle, René Vestri, Jean-Pierre Vial et Jean-Paul Virapoullé.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement : (4 membres)

Mmes Marie-Thérèse Bruguière, Béatrice Descamps, Bernadette Dupont, M. Charles Pasqua.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement :

(10 membres)

MM. Alain Chatillon, Philippe Dallier, Gérard Dériot, Christophe-André Frassa, Alain Houpert, Pierre Jarlier, Robert Laufoaulu, Mme Jacqueline Panis, MM. François Pillet et Ladislas Poniatowski.

Le Président du groupe M. Henri de Raincourt

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE

(7)

MM. Philippe Adnot, Philippe Darniche, Mme Sylvie Desmarescaux, MM. Gaston Flosse, Jean Louis Masson, Bruno Retailleau Et Alex Türk.

Le Délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe M. Philippe Adnot

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT

Légiférer sur le vin

302. – 9 octobre 2008. – M. Philippe Madrelle appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inquiétude et l'attente légitime des professionnels de toute la filière vinicole relative à l'urgente adaptation du code de la santé publique. Il s'agit de mettre un terme à une situation juridique en décalage avec les évolutions technologiques et les impératifs économiques. Il lui rappelle que les professionnels attendent toujours et avec impatience les conclusions du groupe de

travail interministériel. La législation actuelle inscrite dans l'article L. 3323-2 du code de la santé publique dite loi Evin date de 1991 et ne mentionne pas Internet - inexistant à cette date - ce qui signifie que tous les sites évoquant le vin (vignerons, négociants, tourisme, vente) sont illégaux. Par ailleurs, il lui rappelle que toute évocation du vin étant considérée comme un acte publicitaire soumis à la réglementation, les professionnels se trouvent de fait dans l'impossibilité de défendre et de vendre non seulement un produit, mais également et surtout une image de marque, un patrimoine gastronomique et culturel dans un pays qui reste le pays de référence du vin. Tout en reconnaissant les impératifs de santé publique et notamment ceux de la protection et de l'information de la jeunesse, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de ne pas compromettre l'avenir de toute une profession qui contribue à l'image de notre pays et qui pèse dans la balance du commerce extérieur de la France.

Conditions de gestion des aides directes à l'agriculture

303. – 9 octobre 2008. – M. René-Pierre Signé interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés de l'agriculture dans le secteur de l'élevage et plus particulièrement dans le bassin allaitant. La politique agricole commune (PAC) a entraîné, par le découplage des aides, qui peuvent être obtenues sans produire, par la mise en place de la conditionnalité de ces aides, sans que les agriculteurs aient été consultés sur ce point, une baisse des productions (viande et lait), du nombre des agriculteurs, du nombre des têtes de bétail et une course à l'agrandissement. Or, la répartition des aides est inégalitaire entre les productions, les producteurs et les différents territoires. Dans le cadre de la révision de la PAC, les régions souhaitent que la politique agricole devienne plus efficace, mieux répartie grâce à une mutualisation et une régionalisation des aides attribuées à la France. Cette régionalisation permettrait ainsi : - de favoriser un aménagement équilibré du territoire, - de mieux orienter les aides en fonction des spécificités régionales, - de réorienter efficacement la PAC en France au profit d'une agriculture durable, - de soutenir les productions agricoles ayant jusqu'ici très peu bénéficié de la PAC, d'être plus efficace et plus réactif face à l'évolution des marchés, - de renforcer le lien avec les entreprises agroalimentaires. Il paraît donc souhaitable de revoir les fondements mêmes et les objectifs de la PAC, à la fois pour répondre aux demandes des consommateurs, des agriculteurs, et faire face de façon durable, solidaire et équitable aux défis alimentaires mondiaux. Il faut assurer à la fois une meilleure répartition des soutiens publics, une totale prise en compte de l'environnement, tout en encourageant le développement rural. Il lui demande donc si le Gouvernement compte transférer aux régions la gestion des aides directes à l'agriculture, ce qui est le meilleur moyen de soutenir l'agriculture française.

Conditions de gestion des aides directes à l'agriculture

304. – 9 octobre 2008. – M. Jean Bizet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la filière laitière française. Il lui exprime, d'une part, son incompréhension quand à la remise en cause de la mission du CNIEL (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière), qui a permis depuis 1997 de donner satisfaction à tous les partenaires de la filière, et d'autre part, son inquiétude à propos de l'évolution du revenu des producteurs de lait qui ont vu leurs charges augmenter de près de 15 % en un an. La mission du CNIEL consistait à fournir des éléments d'appréciation sur le prix des produits laitiers ; ces cotations étaient exogènes à la filière laitière française. En d'autres termes, celle-ci n'avait pas capacité à influer directement sur le niveau des cotations. À une époque où l'on assiste en Europe du Nord à une restructuration importante des entreprises de transformation aboutissant à une vraie position monopolistique, il comprend mal la position de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui, au travers d'une lettre en date du 21 avril 2008, enjoint le CNÎEL de mettre un terme à l'émission de recommandations nationales d'évolution, à la hausse ou à la baisse du prix du lait, jugeant cette pratique anticoncurrentielle. Si la volonté du Gouvernement est de « casser un outil » qui avait permis de mettre fin dans les années

1995/1996 à la « guerre du lait » pour faire baisser le prix du lait au consommateur, il se trompe. En effet, entre 2004 et 2006, lorsque le prix du lait avait baissé de 10 %, il n'y avait pratiquement pas eu de répercussions sur les prix auprès des consommateurs. De plus, l'autre mérite de la mission du CNIEL était de permettre d'éviter la volatilité des prix et de donner une meilleure lisibilité à tous les partenaires de la filière confortant ainsi les 400 000 emplois directs liés à cette filière. Par conséquent, il le remercie de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet essentiel pour préserver l'équilibre de l'économie laitière, secteur d'activité particulièrement important dans le département de la Manche.

Statut du loup au regard de la convention de Berne et protection des troupeaux d'ovins

305. - 9 octobre 2008. - M. Thierry Repentin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'exaspération des éleveurs, professionnels de la montagne, usagers et élus locaux quant aux conséquences résultant de la présence du loup. En effet, les nombreuses attaques de troupeaux d'ovins par le prédateur, recensées dans nos montagnes, créent un sentiment de désespérance chez les bergers dans un contexte où la filière ovine connaît de fortes difficultés du fait de la concurrence résultant de l'importation à bas prix de bêtes étrangères. S'y ajoutent les difficultés créées par la présence de chiens de protection de troupeaux, dits « patous », dont la cohabitation avec les touristes et les habitants locaux est conflictuelle. Récemment, les bergers ont manifesté trois jours durant dans les rues de la sous-préfecture de Maurienne et, loin de soulager les élus locaux, la récente loi relative aux chiens dangereux ne fait qu'engager leur responsabilité. Ceuxci sont désormais sommés de résoudre des problèmes qui dépassent de loin leur domaine de compétence. Ainsi, la présence du prédateur non seulement va entraîner la disparition des troupeaux des alpages, mais, de plus, les mesures de protection prises fragilisent le tourisme estival. Devant de telles conséquences et le constat unanimement dressé que le loup n'est plus, dans notre pays, une espèce en voie de disparition mais, au contraire, qu'il colonise de nouveaux territoires, se pose donc aujourd'hui le problème de son statut afin que des mesures de protection des troupeaux plus efficaces soient prises. Une réactualisation des dispositions de la convention de Berne est désormais souhaitable afin de clarifier ce texte qui a été amendé et complété par d'autres textes internationaux. En 2004, la Suisse a ainsi demandé au comité permanent de la convention de déclasser le loup de l'annexe II à l'annexe III, passant ainsi d'espèce « totalement protégée » à « espèce protégée ». En conséquence il souhaite connaître quelle est sa position dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne.

Situation de l'aide à domicile en matière de politique salariale

306. – 9 octobre 2008. – M. Alain Fouché attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation critique dans laquelle se trouve actuellement le secteur de l'aide à domicile en matière de politique salariale. En effet, l'enveloppe financière annoncée pour le secteur de l'aide à domicile et destinée à mener la politique salariale s'avère trop faible et ne permet pas d'envisager une politique de rémunération correcte et d'augmenter suffisamment la valeur du point. La branche de l'aide à domicile compte aujourd'hui plus de 38 % des salariés dont les salaires conventionnels sont immergés sous le SMIC, soit plus de 83 000 personnes physiques dont la plupart sont diplômées. Cette situation va à l'encontre de la volonté des partenaires sociaux qui, en signant l'accord de branche du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations, ont négocié des minima conventionnels supérieurs au SMIC. Dans ces conditions, les structures associatives peinent à recruter et à fidéliser leurs salariés alors qu'au même moment les besoins liés à l'évolution de notre société (vieillissement de la population, travail des femmes, etc...) n'ont jamais été aussi importants. S'ajoute à cette problématique celle très prégnante de la forte augmentation des prix des carburants ces derniers mois qui impacte directement ce secteur d'activité puisque l'utilisation des véhicules est inhérent à ces métiers d'intervention. Afin de pallier ces difficultés, un avenant a été signé lors de la commission mixte paritaire du 27 juin dernier par toutes les fédérations et unions d'employeurs et quatre organisations syndicales de salariés. Cet avenant augmente la valeur du point de 2 % en le portant à 5,286 € à partir du 1er juillet 2008. Il modifie également les premiers coefficients des grilles A et B à partir du 1er juillet 2008 afin de les porter au-dessus du niveau du SMIC. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai le Gouvernement entend agréer cet accord signé par les partenaires sociaux étant donné que l'attractivité du secteur de l'aide à domicile et sa professionnalisation en dépendent, ainsi que la qualité des services rendus aux usagers.

Prix du numéro : 2,20 €